

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2025	Net 30/09/2024
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	10 968	10 968		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 526 460		1 526 460	1 526 460
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 537 428	10 968	1 526 460	1 526 460
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	12 000		12 000	12 000
Autres créances	328 766		328 766	328 304
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	53 448		53 448	52 198
Disponibilités	27 008		27 008	33 073
Charges constatées d'avance (3)	725		725	698
TOTAL ACTIF CIRCULANT	421 947		421 947	426 273
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 959 375	10 968	1 948 407	1 952 733
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			326 617	323 354

A.B.

Bilan passif

	30/09/2025	30/09/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserves légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	473 235	529 525
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)	-6 671	-56 290
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	130 949	130 949
TOTAL CAPITAUX PROPRES	652 513	659 184
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 290 568	1 284 943
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 014	6 602
Dettes fiscales et sociales	2 312	2 004
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	1 295 894	1 293 549
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 948 407	1 952 733
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 290 568	1 284 943
(1) Dont à moins d'un an (a)	5 326	8 606
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/25	Net au 30/09/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
218200 - MATERIEL DE TRANSPORT	9 150,00		9 150,00	9 150,00
218300 - MATERIEL DE BUREAU	1 818,24		1 818,24	1 818,24
281820 - AMORTIS. MAT TRANSPORT		9 150,00	-9 150,00	-9 150,00
281830 - AMORTIS. MAT INFO		1 818,24	-1 818,24	-1 818,24
Autres immobilisations corporelles	10 968,24	10 968,24		
Immobilisations financières				
261000 - TITRES DE PARTICIPATION	1 526 460,00		1 526 460,00	1 526 460,00
Participations et créances rattachées	1 526 460,00		1 526 460,00	1 526 460,00
ACTIF IMMOBILISE	1 537 428,24	10 968,24	1 526 460,00	1 526 460,00
Stocks				
Créances				
411000 - CLIENTS	12 000,00		12 000,00	12 000,00
Clients et comptes rattachés	12 000,00		12 000,00	12 000,00
444000 - IMPOT SOCIETES				4 002,00
Etat, Impôts sur les bénéfices				4 002,00
445670 - CREDIT DE TVA	1 748,00		1 748,00	228,00
445860 - TVA / FNP	400,00		400,00	720,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 148,00		2 148,00	948,00
451170 - CT CT SAS 121 COURCELLES	326 617,84		326 617,84	323 354,30
Autres créances	326 617,84		326 617,84	323 354,30
Divers				
508104 - PARTS BICS	53 448,00		53 448,00	52 198,00
Valeurs mobilières de placement	53 448,00		53 448,00	52 198,00
512000 - BANQUES	27 008,26		27 008,26	33 072,85
Disponibilités	27 008,26		27 008,26	33 072,85
486000 - CHARGES CONSTAEEES AVAN	725,00		725,00	698,00
Charges constatées d'avance	725,00		725,00	698,00
ACTIF CIRCULANT	421 947,10		421 947,10	426 273,15
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 959 375,34	10 968,24	1 948 407,10	1 952 733,15

A.B.

Bilan détaillé

	Net au 30/09/25	Net au 30/09/24
PASSIF		
101300 - CAPITAL SOUSCRIT-APPELE, VERSE	50 000,00	50 000,00
Capital social ou individuel	50 000,00	50 000,00
106100 - RESERVE LEGALE	5 000,00	5 000,00
Réserve légale	5 000,00	5 000,00
110000 - REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR)	473 234,75	529 525,16
Report à nouveau	473 234,75	529 525,16
Résultat de l'exercice	-6 670,99	-56 290,41
145000 - AMORT DEROG FRAIS TITRES	130 949,00	130 949,00
Provisions réglementées	130 949,00	130 949,00
CAPITAUX PROPRES	652 512,76	659 183,75
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
455000 - CT CT A BARBIZET	1 124 916,15	1 124 916,15
455100 - INTERETS CT CT A. BARBIZET	165 652,00	160 027,00
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	1 290 568,15	1 284 943,15
401000 - FOURNISSEURS	614,40	1 843,20
408100 - FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	2 400,00	4 758,88
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 014,40	6 602,08
445660 - TVA DEDUCTIBLE S/ABS	311,79	4,17
445710 - TVA COLLECTEE	2 000,00	2 000,00
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	<i>2 311,79</i>	<i>2 004,17</i>
Dettes fiscales et sociales	2 311,79	2 004,17
DETTES	1 295 894,34	1 293 549,40
TOTAL PASSIF	1 948 407,10	1 952 733,15

A.B. 5

S.A.B – Société Antoine Barbizet
Société par actions simplifiée
Au capital de 50.000 euros
Siège social : 19 rue du 4 Septembre
75002 PARIS
438 586 612 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier, à dix-huit heures,

Les associés de la Société « S.A.B – Société Antoine Barbizet » se sont réunis, au siège social, sur convocation du Président, en assemblée générale ordinaire annuelle, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025 et quitus au Président,
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce et approbation de ces conventions ;
- Rémunération de la gérance ;
- Pouvoirs pour les formalités ;

Sont présents :

▪ **Monsieur Antoine BARBIZET,**
propriétaire de3.124 actions

▪ **Madame Frédérique BARBIZET,**
propriétaire de1 action

Total actions des associés présents : 3.125 actions détenues en pleine propriété sur les 3.125 actions composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Monsieur Antoine BARBIZET en sa qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents possèdent l'intégralité des actions composant le capital social et, qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- L'inventaire et comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025 ;
- Le rapport du Président ;
- Le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Les textes des projets de résolutions

Le Président déclare que ses rapports, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la

disposition des associés, au siège social, et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Après avoir rappelé l'ordre du jour, le Président donne lecture de ses rapports et expose les motifs des projets de résolutions présentés.

Cet exposé terminé, le Président ouvre la discussion.

Puis, personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport, lesquels font apparaître une perte de 6.671 euros.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à Monsieur Antoine BARBIZET quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2025, s'élevant à 6.671 euros en intégralité au compte « Report à nouveau » dont le solde, après affectation est de 466.564 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et la convention qui y est mentionnées.

Mise aux voix plusieurs fois, cette résolution est chaque fois adoptée à l'unanimité des votants, les intéressés ne prenant pas part au vote les concernant.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que Monsieur Antoine BARBIZET, Président, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025 n'a bénéficié d'aucune rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

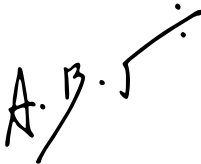
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités et publicités prévues par la loi et les règlements en vigueur relatifs aux décisions prises dans le cadre de la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par les actionnaires présents.

Monsieur Antoine BARBIZET
Président Associée



Madame Frédérique BARBIZET
Associé

